



Observatoire DT DICT BOURGOGNE

24 Mars 2021 – 9h00 – Hôtel de ville Dole

Compte-Rendu

1 : Accueil et tour de table.

L'Observatoire de Bourgogne et l'Observatoire de Franche-Comté sont accueillis dans les locaux de l'Hôtel de ville de Dole.

Stéphane FLENET ouvre la séance en remerciant **Marie-France MORIZOT** pour la mise à disposition de la salle permettant la tenue de l'OR en présentiel au regard du contexte sanitaire et souhaite la bienvenue aux participants de cet observatoire. Le format de la salle ne se prêtant pas à un tour de table, respect de la distanciation sociale oblige, la réunion peut commencer.

Stéphane FLENET fait le constat que l'ensemble de parties prenantes dans l'application de la loi anti-endommagement de 2012 n'est pas au complet. Il manque encore plusieurs représentants de la maîtrise d'ouvrage. Quant à la maîtrise d'œuvre, celle-ci est globalement absente. Le Président remercie les Maîtres d'Ouvrage présents (le Grand Besançon, Le Territoire de Belfort, la ville de Dole, Vesoul et sa communauté de communes, le CD21, le CD58...)

2 : Réflexion sur l'organisation Bourgogne et Franche-Comté

Stéphane FLENET rapporte qu'à l'échelle du territoire national, une dynamique est en train de s'installer dans plusieurs observatoires régionaux. Il rappelle l'importance de ce lieu d'échange et de partage de l'information.

Concernant l'Observatoire de Franche-Comté qui avait été réactivé en 2019, **Stéphane FLENET** informe les participants de la mutation du Président de l'OR Franc-Comtois laissant ainsi le poste vacant. Aussi, sans opposition des membres des Observatoires B et FC, l'Observatoire prendra désormais une dimension Bourgogne Franche Comté.

3 : Actualités réglementaires et normatives

Rémy DAUJON revient sur les évolutions dans les fascicules 1 et 3 du guide technique, en application depuis le 1er janvier 2020 (voir Support)

Les points significatifs à rappeler sont les suivants :

- L'obligation pour l'exploitant de réseaux de répondre en classe A à la DT pour les réseaux sensibles en unité urbaine

- Les cas d'exception à cette obligation
- Les opérations de localisation : obligations et dérogations
- L'échéancier de généralisation de l'obligation de réponse en classe A à la DT
- Le cas particulier des branchements
- Le traitement des cas d'anomalie lors de l'exécution des travaux

Pierre DZIADKOWIAK de la DREAL prend la parole pour compléter la présentation et rappeler l'obligation faite aux exploitants de réseaux de plus de 500 kms :

https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/gu-presentation/faq/reglementation-anti-endommagement.html#bilan_annuel

« Le bilan annuel des exploitants : qui, quand, quoi ?

Qui ? A partir de 2021, tous les exploitants dont la totalité des ouvrages exploités au niveau national a une longueur cumulée supérieure à 500 km au titre de l'article 17 de l'arrêté du 12 février 2015

Quoi ? Un bilan détaillé par région administrative comprenant :

- Le nombre de dommages survenus (avec perte de confinement pour les ouvrages véhiculant un fluide, ou ayant nécessité une réparation pour les autres ouvrages)
- Parmi les dommages mentionnés ci-dessus, le nombre de ceux pour lesquels l'erreur de localisation de l'ouvrage en planimétrie ou en altimétrie était supérieure à l'incertitude maximale correspondant à la classe de précision affichée par l'exploitant en réponse à la DICT
- Le nombre de déclarations (DT, DICT, DT-DICT conjointes) et d'Avis de travaux urgents reçus relatifs à ses ouvrages
- Le cas échéant, le ratio de la longueur résiduelle des ouvrages en classe B et en classe C en unité urbaine et hors unité urbaine rapportée à la longueur totale des ouvrages exploités
- Le cas échéant, le ratio du nombre résiduel des branchements non cartographiés, et parmi eux des branchements non pourvus d'affleurant, rapporté au nombre total de branchements exploités ;
- Si l'un des ratios mentionnés ci-dessus n'est pas nul, le programme prévisionnel de l'année à venir en matière d'amélioration de la cartographie.

Comment ? Pour vous aider et faciliter la collecte, un tableau (consultable ici) pouvant servir de modèle a été mis en place. Les exploitants sont encouragés à l'utiliser.

A qui ?

- Pour les exploitants dont les réseaux se trouvent sur une seule région administrative : au service en charge du contrôle de la région (DREAL, DEAL, DRIEE)
- Pour les exploitants dont les réseaux se trouvent sur plusieurs régions administratives : au service en charge du contrôle de chaque région, un bilan correspondant à leur région. Ils ont également la possibilité d'adresser un bilan global détaillé par région au service en charge du contrôle ainsi qu'à la direction générale de la prévention des risques par le biais de cette adresse : dgpr.bsei@developpement-durable.gouv.fr

Quand ? Les bilans devront être adressés annuellement. Le bilan d'une année n devant être envoyé avant le 30 septembre de l'année n+1.

Pour les exploitants de réseaux de plus de 500km et inférieurs à 100 000km, la première échéance est donc le 30 septembre 2022 portant sur les données de 2021. Pour les exploitants de réseaux de plus de 100 000km, la première échéance était le 30 septembre 2020 et chaque année depuis.

4 : Informations sur les incidents ayant eu un impact sur la sécurité des personnes.

Enedis : **Vincent BUFFY** fait part du bilan : en 2019, un blessé grave nécessitant +15 jours d'arrêt. En 2020, le confinement a généré des travaux de « bricolage » réalisés par des particuliers, propices aux dommages. Par ailleurs, les accidents les plus graves sont plutôt survenus sur des lignes aériennes, visibles. 1 blessé grave par une entreprise de grutage qui a touché une ligne aérienne (voir support)

5 : Groupe de travail « Marché type conforme à la réglementation DT-DICT »

Adrien LABAS rappelle les objectifs du groupe de travail :

- ✓ Recenser les non-conformités dans les marchés
- ✓ Communiquer sur ce point aux maitres d'ouvrage et maitres d'œuvre
- ✓ Améliorer la conformité des marchés

Sur la base d'un outil expérimental élaboré par le groupe de travail, 4 entreprises (COLAS, DESERTOT, PENNEQUIN et SCUB) ont mesuré les écarts de conformité des DCE.

L'analyse a porté sur une période de 3 mois, début 2020. 125 appels d'offre ont été étudiés.

- 25% seulement avaient des récépissés de DT.
- Aucun n'était totalement conforme à la réglementation.

Stéphane FLENET pose le constat : comment faire pour sensibiliser les maitres d'ouvrage à l'application de la réglementation ?

Il propose alors de lancer la rédaction d'un « marché école », dans le cadre d'un groupe de travail. La mairie de Dole accepte de mettre en place cette expérimentation en tant que Maitre d'Ouvrage. Le groupe de travail est acté. Il sera composé de **Marie-France MORIZOT** pour le Grand Dole, **Bertrand PONGAND** pour le SRER Bourgogne (syndicat régional de construction et d'entretien des réseaux secs), **Stéphane LAILY** pour GRDF et **Stéphane FLENET** en tant que Président de l'OR BFC.

Stéphane FLENET indique que l'observatoire peut contribuer à des actions de formation ou d'information à destination des Maitres d'Œuvre ou de l'Association de Maires de France.

La DREAL rappelle que la mention « ...invité à se rapprocher de l'observatoire régional... » figure dans tous les courriers types envoyés aux Maitres d'Œuvre.

Le CD21 rappelle sur les permissions de voirie attribuées, l'obligation de procéder aux DT DICT.

A noter que si la jurisprudence reste stable côté entreprise avec un nombre de condamnations stable, elle est en hausse côté Maitres d'Ouvrages.

6 : Groupe de travail « check-list Responsable de projet/Maitre d'Ouvrage »

L'objectif de ce groupe de travail serait d'élaborer une check-list/ un memento à destination des Maitres d'Ouvrages, reprenant l'ensemble des responsabilités leur incombant.

Un appel à candidature pour participer à ce groupe de travail est lancé.

Ont répondu favorablement à l'issue de la réunion **Jean-Christophe GAGNAIRE** du Grand Besançon, **Adrien LABAS** de l'Entreprise Pennequin, **Carla GONCALO** du groupe Elabor et **Gabrielle Maquis DUPONT** de l'Entreprise Eiffage.

7 : Plateforme numérique TP.DEMAIN et production de vidéos tuto pédagogiques « AIPR »

Catherine DURAND présente le projet de développement de vidéos pédagogiques porté par l'Ecole des Travaux Publics de BFC. Une partie de ces vidéos tutos portera sur l'AIPR.

A ce jour, les thématiques à développer sont en train d'être définies. A l'issue des scripts seront rédigés avant tournage ensuite des vidéos. Dans ce cadre, **Catherine DURAND** souhaite connaître les éventuels volontaires prêts à relire et amender la liste des thèmes à développer et les scripts qui seront rédigés. Pour faire connaître son intérêt, merci d'adresser un mail à cdurand@fnftp.fr

A terme, toutes les vidéos qui seront produites par le groupe de travail seront intégrées dans une plateforme numérique TP.DEMAIN <https://tpdemain.com/> (qui remplace WIKI TP). Cet outil est déjà accessible gratuitement par simple inscription. Il s'agit d'une plateforme qui regroupe des « briques » pédagogiques relatives au secteur des Travaux Publics.

8 : Comité de concertation Franche-Comté

La mise en place d'un comité de concertation sur le territoire franc comtois est fortement encouragée par **Stéphane FLENET**.

Celui-ci rappelle les avantages d'un tel dispositif activé en cas de litige :

- Une conciliation à l'amiable avant de potentielles conséquences juridiques et/ou financières
- Une vertu pédagogique indéniable
- Un REX sans jugement des parties prenantes

Le règlement et le document de saisine de l'OR Bourgogne sont joints au présent compte-rendu.

9 : Implication des Maîtres d'œuvre

Il est fait part d'une réelle difficulté à impliquer les promoteurs et les maîtres d'œuvre privés dans la démarche réglementaire.

Une des solutions pourrait être d'inclure une note dans la procédure de passation des marchés de maîtrise d'œuvre.

Cette note traduirait l'implication du maître d'œuvre dans le respect de l'application du décret de 2012.

10 : Communication aux autres acteurs de la branche

Certains acteurs qu'ils conviendraient de voir associer à l'observatoire sont absents des réunions, notamment :

- La Fédération Française du Bâtiment : une réunion est organisée avec la FNTP et les assureurs. A noter la participation active de la SMABTP dans la démarche avec notamment la publication d'un guide de bonne utilisation du constat contradictoire.

- Les élagueurs
- Les architectes en phase projet
- Les coordonnateurs SPS dont les messages sur les chantiers sont parfois erronés, peut-être se rapprocher de leur syndicat
- Les géomètres
- Les Agences Techniques départementales
- L'activité de détection de réseau. Il n'y a pas aujourd'hui de formation reconnue pour cette activité. Celle-ci est certifiée par le Guichet unique. L'adhésion de l'entreprise de détection de réseau à la FNEDRE est un gage de qualité.

11 : Statistiques exploitants bilan 2019 – 2020

- **ENEDIS** : La période estivale de 2020 a été compliquée car marquée par un flux important de DT-DICT. les dommages sur les réseaux peuvent s'expliquer par une reprise rapide de l'activité après le confinement et donc des chantiers vraisemblablement un peu moins bien préparés. A noter le lancement de l'outil d'enregistrement et de collecte des dommages et de ce fait la dématérialisation des constats contradictoires.
- **GRDF** : Un nombre de déclarations en hausse et un nombre de dommages en baisse. 75% des dommages portent sur des branchements, 25% portent sur la section courante du réseau.
GRDF a renforcé sa présence sur le terrain et par le fait ses actions pédagogiques. Cela peut éventuellement expliquer la tendance à la baisse du nombre de dommages, nombre d'incidents en légère baisse.
- **GRT GAZ** : Plusieurs entreprises alpagnuées pour le non-respect de la réglementation.
- **ORANGE** : Pas de représentant présent (voir tableau)
- **RTE** : Un pic d'activité à la reprise, après le confinement du printemps 2020. Baisse du nombre d'ATU. Beaucoup d'ATU sans appel téléphonique.
- **SICECO** : Pas de représentant présent (voir tableau)
- **SNCF** : Pas de représentant présent (voir tableau)
- **SICAE** : Pas de dommage. Les réseaux se situent en milieu rural.
- **SUEZ** : Pas de représentant présent (voir tableau)
- **DALKIA** : Les données semblent se limiter au périmètre franc comtois.

12 : Suivi global des visites pédagogiques de travaux

Olivier DECOCQ intervient sur ce sujet et indique que le nombre de visites réalisées par GRF est en hausse, surtout en Saône et Loire du fait d'une nouvelle organisation des services. L'absence des récépissés de DICT ainsi que l'absence de marquage-piquetage sont les défauts les plus régulièrement rencontrés.

Le nombre de visites réalisées par le prestataire « Atlantic Ingénierie » est en baisse. L'objectif du nombre de visites pour cet organisme et pour l'année 2021 est calé sur le nombre de visites de l'année 2019.

GRDF rappelle que ces actions pédagogiques de terrain sont gratuites et destinées avant tout à promouvoir les bonnes pratiques lors de l'intervention à proximité des réseaux de gaz.

A noter un nombre certain de dommages sur les réseaux sensibles provoqués par l'utilisation du camion aspirateur. L'utilisation de ce type de matériel doit être conditionnée par une solide formation à destination des opérateurs qui doivent être considérés comme des conducteurs d'engins.

Le Président de l'observatoire souhaite accéder à une analyse approfondie des dommages afin de travailler la mise en place d'actions éventuelles.

13 : Informations et questions diverses

Quid des exploitants de réseaux non déclarés (alimentation des portiques « écotaxe » par exemple) ?

Dans le cadre du contexte sanitaire, la DREAL a diligenté davantage de contrôles sur le terrain.

Les anomalies récurrentes rencontrées sont :

- L'AIPR non adaptée au poste de travail du collaborateur
- L'absence de compte rendu de marquage-piquetage
- L'absence de DICT
- La DT-DICT conjointe non adaptée au contexte

Catherine Durand informe les membres de l'OR de sa participation sur sollicitation, à un groupe de travail de l'Observatoire National portant sur l'analyse des causes profondes des dommages. L'objectif est de mettre en place un modèle d'analyse des causes profondes adapté qui permettra de mieux connaître et prévenir les dommages aux personnes et aux ouvrages. Ce modèle sera mis à disposition des Observatoires Régionaux à l'issue. Un point sur l'avancée du groupe de travail sera fait lors du prochain observatoire.

Le Président remercie l'assemblée et donne rendez-vous pour le Prochain observatoire, **le 27 octobre 2021 à la commanderie de Dole.**